

21 DEC. 2023

service SGSVD / UADS

Cahors, le 14 DEC. 2023

Le président du Département
à

DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE LA VIE LOCALE
Service Patrimoine Environnement et Aménagements Durables

Affaire suivie par : Willy PARNAUDEAU
Ligne directe : 05.65.53.43.38
Mail : willy.parnaudeau@lot.fr

Madame Armelle LE BRUN
Directrice adjointe départementale des
Territoires
Cité administrative
127 quai Cavaignac
46000 CAHORS

OBJET : dossier n° PC 046 145 23 S0001, présenté par la société Parc solaire Poux del Lac, relatif à un projet de centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Poux Del Lac » sur la commune de Lachapelle-Auzac

Madame la Directrice adjointe,

Vous avez souhaité connaître mon avis sur la demande présentée par la société Parc solaire Poux del Lac, en vue d'obtenir le permis de construire pour implanter une centrale photovoltaïque sur la commune de Lachapelle-Auzac.

Comme vous le savez, le Département ainsi que la quasi-totalité des communautés d'agglomération et de communes lotoises et le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy ont élaboré une charte pour un développement maîtrisé du photovoltaïque dans le Lot.

Cette charte affirme des valeurs et exigences communes, dont la co-construction des projets avec les acteurs locaux (collectivités, citoyens) et leur implication dans la gouvernance.

Le dossier transmis restant muet sur ce sujet, je ne peux qu'émettre un avis négatif à son encontre.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice adjointe, mes sincères salutations.

DDT du Lot	Date	19 DEC. 2023	
	Attribution	Contribution	Intervention
Dir			
Dir adj			
UPE-UAJCL			
UESRD			
SCADET			
SEFE			
SGSVD	<input checked="" type="checkbox"/>		

Copie :
- M. Christophe PROENÇA, Président de CAUVALDOR
- M. Ernest MAURY, Maire de Lachapelle-Auzac
SGC

Signature Direction Signature Préfet
URGENT Réponse pour le :

Pour le président,
la vice-présidente déléguée

Catherine MARLAS